

Nature d'assurance	Type de contrat		Caractéristiques
Assurance en cas de décès	Assurance temporaire décès		Capital ou rente versée uniquement s'il y a un décès avant l'âge fixé au contrat. Montant défini à la souscription. Si décès après cet âge alors les fonds sont perdus (possibilité de mettre une clause pour éviter de tous perdre)
	Assurance-vie entière		Capital ou rente versé au moment du décès au bénéficiaire désigné au contrat (transmission de patrimoine)
Assurance en cas de vie	Capital différé		Contrat d'assurance-vie classique. Le capital est versé à l'assuré s'il est encore en vie. Si l'assuré décède avant ce terme alors les fonds seront perdu <b>sauf s'il y a un contrat assurance (le cas le plus fréquent), dans ce cas le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s)</b> . Contrat pouvant servir de garantie pour un prêteur.
	Assurance vie retraite	Rente immédiate	Dès le paiement de la première prime l'assureur s'engage à verser une rente à vie au souscripteur du contrat. Le souscripteur peut faire en sorte que la rente aille pour son conjoint en cas de décès prématuré. Permet de percevoir un revenu complémentaire.
		Rente différée	A l'échéance du contrat le bénéficiaire reçoit une rente. Permet de préparer un complément de revenu complémentaire.
Assurance mixte	Contrat mixte (assurance vie + prévoyance décès)		Versement d'un capital ou rente. Contrat intégrant une partie en cas de vie et une partie en cas de décès